

Assemblée générale ordinaire de l'AURI du 26 juin 2024

Procès-verbal

Étaient présents :

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

LES ADMINISTRATIONS :

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE (MASA)

Madame FALASCHI Armelle (absente)

Madame FARJOT Virginie (absente)

Madame RENARD Frédérique (absente)

Monsieur FOURNIER Michel (absent)

Monsieur MIRAILLES Julien

Madame AGBAVON Essi (absente)

Monsieur TEISSEDRE Clément (absente)

Madame MASMOUDI Bouchra (absente)

SERVICES PREMIÈRE MINISTRE (SPM)

Madame FEUILLE Maryse (absente)

Madame ZECLER Jocelyne (absente)

Madame ZLOTAGORA Sarah (absente)

MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (MEAE)

Monsieur LABORIE Jean-François (absent)

Monsieur MAYER François (absent)

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE (MEFSIN)

Madame VANDERHOVEN Sandrine (absente)

Madame HERVY Laurence (excusée)

Madame CODUYS Soupany (absente)

Monsieur RUELLE Yves (absent)

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER (MIOM)

Madame ROLLAT Véronique (absente)

Madame PUECH Laurence (absente)

LES REPRESENTANTS DES USAGERS :

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE (MASA)

Madame JUBELY Annick (excusée – pouvoir donné à Pablo MENUBARBE)

Madame MOREL Roselyne (absente)

Monsieur VOISIN Bruno

Monsieur FENINA M'hamed (vice-président)

Monsieur MENUBARBE Pablo (secrétaire)

Monsieur MECHOUK Laurent (trésorier)

Monsieur GAUMONT Frédéric (secrétaire-adjoint)

Madame BOUHADDI Fatima (absente)

SERVICES PREMIERE MINISTRE (SPM)

Monsieur BRES William (président)

MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (MEAE)

Madame DEGIOANNINI Cécile (absente)

MINISTÈRE DE L'ECONOMIE DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE (MEFSIN)

Monsieur AUBRY Martial (absent)

LE PERSONNEL DE L'AURI

Monsieur Laurent PRADALIÉ (Directeur)

Madame Elisabeth KAKOU (Responsable des ressources humaines)

Monsieur MARIE Julien (Commissaire aux comptes au cabinet Signature)

AUTRES USAGERS DE L'AURI :

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE (MASA)

Madame ROBIN Sophie

Monsieur PETIT Jean-Pierre (excusé – pouvoir donné à Pablo MENUBARBE)

Ouverture de la séance : 11h50.

1. Rapport moral du Président

Monsieur BRES présente son rapport moral :

La précédente assemblée générale remonte au 29 juin 2023.

Au 01/01/2023, l'AURI recensait 34 ETP. Au 01/01/2024 l'association employait, trois personnes de moins ; soit 31 personnes à temps plein (29 en CDI et 2 en CDD). Mais tous les jours le restaurant emploie 5 postes en intérim à Temps complet.

Il faut souligner également que l'association compte parmi ses employés 3,6 ETP en situation de handicap. Le restaurant pratique une politique volontariste envers ses employés.

Le SMIC a été revalorisé successivement récemment à trois reprises :

1er janvier 2023 : 1.8 %,

1er mai 20223 : 2.22%

1er janvier 2024 : 1.13 %.

Au début 2023, pour la première revalorisation le SMIC mensuel net (base 35h) se montait à 1 353,07 € 1. Il était à 1398,51 € en net mensuel à la dernière augmentation selon la même source (11,52 € pour le SMIC horaire brut, 9,22 € pour le SMIC horaire net).

L'augmentation moyenne des salaires à l'AURI en 2023 est de 3.6 %. Elle est de 2,5 % en 2024.

Il n'y a plus aucun salarié au SMIC dans l'établissement. Les plus bas salaires sont entre 30 et 50 € au-dessus du SMIC.

Tous les employés bénéficient de la prise en charge du Pass Navigo à hauteur de 75 % depuis 2023. La prise en charge est renouvelée en 2024.

En décembre 2023, la prime de partage de la valeur a été servie à hauteur de 200 € par employé. Le Chèque vacances est en place depuis 2023 pour un montant de 500 € par employé. Il est renouvelé en 2024.

Pour 2024, la masse salariale estimée de l'AURI en brut est de 1 114 000 € et le salaire médian c'est-à-dire celui qui partage la population en deux est de 1736 € mensuel.

En 2023, le restaurant a servi des repas pendant 249 jours (251 en 2022). Le nombre moyen de couverts servis par jour cette année-là est 1062 (situation au 31 Décembre 2023). Il était de 823 au 31 Décembre 2022. Aujourd'hui la fréquentation du restaurant continue de progresser en dépit des dispositions en faveur du télétravail. En juin 2024, l'AURI affiche 1320 couverts jours en moyenne.

En glissement l'Inflation alimentaire 2023 par rapport à 2022 est de 11,9 %. Sur le premier trimestre 2024, elle reste élevée à hauteur de de 5,7 %. Elle devrait baisser à 1,5 % sur le reste de l'année 2024.

La Part égalim en 2023 est de 56.58 % dont 35.17 % en bio.

Quelques points importants d'activités de l'AURI :

- Le restaurant club n'a pas rouvert ses portes depuis le début du premier confinement, le 17 Mars 2020 ;
- Existence d'un marché passé entre le MASA et une société de droit privé qui écarte l'AURI de la possibilité fournir des prestations pour les événements organisés par le MASA ;
- Installation d'une borne de rechargement en 2024 ;
- Renouvellement des serviettes (matériau recyclable, valorisable) ;
- Suppression de la pellicule plastique des gobelets servis à la cafétéria ;
- La politique d'achat est orientée vers des fruits et légumes en BIO et/ou HVE. A 98 % la viande servie au restaurant est française (viande en circuit court, local et en égalim). Une expérimentation de bête à l'équilibre (achat d'une vache entière) a été tentée. Elle ne sera pas renouvelée en raison du surcroit de travail dû à la découpe et de la qualité inégale des morceaux.

Pour cette année 2024, sont en cours :

- Un audit sur le gaspillage alimentaire avec mise en place d'un plan d'action ;
- Le bilan carbone de l'AURI est en cours d'évaluation et de chiffrage. Il sera suivi de préconisations pour diminuer l'impact carbone de l'AURI ;
- L'installation de minuterie et des dispositifs d'arrêt automatique permettront de faire baisser la consommation électrique du restaurant ;
- Le plastique sera supprimé sur le jetable ;
- D'ici fin décembre 2024 la viande servie sera à 100 % en label Egalim ;
- L'offre alimentaire de la grignote sera renouvelée ;
- Un chef de cuisine vient d'être recruté afin de détacher du temps au chef exécutif sur la relation et négociation avec les fournisseurs ;
- La refonte du site internet qui est vieillissant est lancée.

Points de vigilances :

- Surveiller la reprise de l'inflation qui pourrait être fortement accrue si les salaires étaient revalorisés (revalorisation du SMIC à 1 600 euros nets) ;

- La baisse des prix concernant les matières premières ne devrait pas se produire de façon significative ou de façon ponctuelle ou marginale ;
- La progression de l'inflation devrait ralentir mais pas être stoppée ;
- Le prix de l'énergie restera toujours élevé ;
- Le marché de l'emploi restera tendu pour les recrutements dans la branche des restaurants d'entreprise.

2 | Rapport financier du trésorier

Monsieur MECHOUK présente le rapport financier de l'AURI :

La situation au 31 Décembre 2023 dégage un chiffre d'affaires de 1 301 166 € contre une somme de 987 743 € pour la situation au 31 Décembre 2022 soit une hausse de 313 423 euros et en pourcentage (31,73 %).

Le nombre de repas servis s'est élevé à 264 533 au 31 Décembre 2023 contre 206 603 au 31 Décembre 2022 soit une variation en valeur de + 57 930 repas et en pourcentage de + 28,04 %.

Les autres produits d'exploitation sont constitués des subventions d'exploitation reçues des ministères de tutelle et des autres organismes dont la variation entre les deux années a subi une augmentation de 19,15 % passant de 1 572 877 € au 31 Décembre 2022 à 1 874 082 € au 31 Décembre 2023.

Il convient de noter l'attribution à l'AURI d'une subvention d'équilibre de 65 000 € par les ministères de tutelle et décidé par le conseil d'administration du 16 mai 2024.

Charges d'exploitation :

Consécutif à la hausse de fréquentation et du chiffre d'affaires, les achats de matières premières et autres approvisionnements ont augmenté entre les deux années passant respectivement de 880 634 € au 31 Décembre 2022 à la somme de 1 082 125 € au 31 Décembre 2023.

Les achats non stockés de matériel et fournitures concernent les achats de matériel, équipement, petites fournitures et essentiellement les achats de fluides (eau, énergie, électricité, chauffage) et le montant s'est élevé à 262 583 € au 31 Décembre 2023 contre 329 183 € au 31 Décembre 2022 ont baissé de 66 600 € par rapport à l'année précédente, la baisse étant essentiellement sur les fluides (électricité, chauffage et eau).

Les comptes « Services extérieurs et autres charges externes » regroupent essentiellement les frais de sous-traitance générale, les frais de location (terminal CB, linge, mobilier), les frais d'entretien et de réparation et de maintenance du matériel et les charges d'assurance, les frais d'intérimaires, les charges d'honoraires de nos consultants extérieurs, les frais de transport de marchandises, les frais postaux et de télécom, les services bancaires, les charges de cotisations.

Le montant des services extérieurs et autres charges externes s'est élevé au 31 Décembre 2023 à la somme de 530 672 € contre 353 571 € au 31 Décembre 2022.

Le montant des impôts et taxes et des dépenses de formation s'est élevé à 75 035 € au 31 Décembre 2023 contre la somme de 66 471 € au 31 Décembre 2022.

Les charges liées aux dépenses de personnel (comprenant les salaires bruts de l'association et les variations de provisions liées aux congés payés, primes et RTT), soit 957 572 € au 31 Décembre 2023 contre 734 537 € au 31 Décembre 2022 sont en hausse de plus de 30 %.

Au niveau des charges sociales, la hausse est générale sur l'ensemble des cotisations.

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 79 139 euros au 31 Décembre 2023 contre 77 084 euros au 31 Décembre 2022, soit une hausse de cette charge de 2 055 euros correspondant à une variation positive de 2,67 %.

Le montant des investissements réalisés au 31 Décembre 2023 s'élève à 68 221 €.

Il n'y a pas eu de dotations aux provisions d'exploitation comptabilisées sur la période.

Le poste « Reprises pour provisions d'exploitation » comprend également les reprises à hauteur de 13 697 € constituées sur la provision pour indemnités retraite suite à des salariés ayant quitté l'entreprise.

Les autres produits de gestion courante comprennent les cotisations annuelles des adhérents pour 27 384 €, (11 388 € en 2022) et divers produits de gestion courante (régularisations diverses) pour 205 €.

Le montant des transferts de charges d'exploitation s'élève à 26 817 € pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 correspondent à des aides de l'Etat pour l'embauche de salariés (apprentis et/ou titulaires d'un handicap).

Le résultat d'exploitation est une perte de 81 069 € contre une perte d'exploitation de 107 820 € l'année précédente.

Le résultat financier est bénéficiaire de 4 348 € et provient des intérêts perçus des sommes placées sur le compte sur livret de l'association et des intérêts moratoires versés les Administrations lors du retard dans le règlement de leurs factures.

Le résultat exceptionnel bénéficiaire d'un montant de 53 318 € résulte :

De produits exceptionnels constitués par les quotes-parts de subventions d'investissements virées au résultat de l'exercice pour 77 297 €.

De divers produits exceptionnels pour 2 704 € correspondant aux soldes créditeurs des badges inactifs depuis le 31/12/2018).

Et d'une charge exceptionnelle constituée par une provision pour litiges sociaux à hauteur de 26 668 € et correspondant aux jugements rendus par le tribunal des prud'hommes sur deux litiges et qui ont été défavorables à l'association.

Madame ROBIN demande ce que sont les charges de cotisation.

Monsieur BRES précise qu'il s'agit des frais de cotisation des usagers qui sont payés chaque année. Cette cotisation a été légèrement augmentée en 2023.

Madame ROBIN demande des précisions sur le travail des intérimaires qui a été évoqué.

Monsieur PRADALIÉ répond que cinq intérimaires étaient déjà présents tous les jours. Deux personnes ont été recrutées, il s'agit du magasinier et du chef de cuisine. Jusqu'ici, une seule personne assurait les fonctions de chef de production et chef de cuisine. Il précise que de nombreuses difficultés sur le recrutement sont présentes dans la restauration. Les demandeurs exigent à la fois de bonnes conditions salariales et de bonnes conditions de travail en général.

Monsieur VOISIN demande quels sont les moyens employés par l'AURI pour la recherche de candidats.

Monsieur PRADALIÉ répond qu'il y a une publication du poste sur les réseaux professionnels. L'AURI travaille avec des agences de recrutement qui sont mandatées. Le chef de cuisine a été recruté par ce moyen.

3 | Rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice 2023

Lecture du résumé du rapport de Monsieur MARIE, commissaire aux comptes au cabinet Signature sur l'audit des comptes annuels au 31/12/2023. Les comptes annuels sont réguliers et sincères.

Il ajoute également que l'AURI subit des augmentations des coûts des matières premières, de l'énergie, de la masse salariale et des difficultés de recrutement qui sont des problématiques rencontrées dans l'ensemble de la restauration collective.

4 | Approbation des comptes 2023

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

Madame ROBIN demande s'il y a eu des hausses de fréquentations et des nouveaux usagers.

Monsieur PRADALIÉ précise que la tendance est à la hausse et il y a notamment une présence accrue des agents du MEAE.

Monsieur VOISIN demande si les achats non stockés ont diminué.

Monsieur PRADALIÉ répond que oui car il y a eu une subvention de la part de l'Etat qui n'avait pas eu lieu en 2023.

6 | Quitus exercice 2023

Monsieur VOISIN s'abstient.

Approbation du quitus par la majorité des votants.

7 | Renouvellement mandat Commissaires aux comptes

Le renouvellement pour une durée de 6 ans du mandat du cabinet Signatures est approuvé pour les six prochaines années à l'unanimité des votants.

8 | Présentation comptes 1^{er} trimestre 2024

Monsieur PRADALIÉ présente l'état des comptes du 1^{er} trimestre.

Toutes les charges augmentent mais comme le chiffre d'affaires n'augmente pas, le taux de marge diminue.

Nous notons 29 % de fréquentation supplémentaire. La masse salariale augmente et les frais généraux aussi (notamment l'électricité). Les résultats nets comptables sont positifs (+24 000€)

contre -16 000€ en avril 2023). En ce qui concerne les dépenses de matière première on note une légère hausse au couvert (5,7 %).

On constate une augmentation de 18 351 repas de plus qu'en 2023 sur une période de 4 mois. Cela n'est pas forcément représentatif de l'année à venir (impact jeux olympiques) mais encourageant.

Monsieur BRES précise que les exigences de l'AURI en terme de qualité et de service sont exceptionnelles par rapports aux autres restaurants : privilégier les agriculteurs, les produits français, respect des exigences d'EGALIM...

Monsieur MIRAILLES précise que le MASA demande en effet une exemplarité sur ce sujet.

9 | Questions diverses

Monsieur MIRAILLES demande des informations concernant l'intégration au CA de nouveaux des représentants des usagers.

Monsieur BRES propose d'organiser une AG extraordinaire d'ici la fin de l'année. Un appel à candidature pourrait être fait vers le mois de septembre. Il propose d'organiser une ou deux réunions d'information avec les gens intéressés par la représentation des usagers pour leurs expliquer le fonctionnement de l'association et répondre à leurs questions.

Monsieur MIRAILLES indique qu'il serait utile de préparer un support visuel qui pourrait être également transmis par mail.

Clôture de l'AG à 12h25.

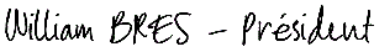
Fait à Paris le

William BRES,

Président de l'AURI

Pablo MENUBARBE,

Secrétaire de l'AURI

DocuSigned by:

9F233FD54E47445...